

## Classe à horaires aménagés Musique vocale (CHAM) – du CE2 au CM2

Enseignement musical intégré à l'école pendant le temps de classe et dispensé par les professeurs artistiques au Conservatoire. L'enfant mène la formation artistique en parallèle de l'école. Il doit être capable de se mobiliser quotidiennement.

### Enseignement musical hebdomadaire (3h)

- Chant choral : 45 min
- Formation musicale, vocale et rythmique : 1h15
- Reprise musicale avec l'enseignant : 1h

### Informations pratiques

- Enseignements gratuits
- Sensibilisation des élèves aux CE1 (interventions musique, chant choral à l'école)
- Du CE2 au CM2
- 25 élèves par classe
- Poursuite au collège proposée en commission pédagogique et sur validation de la direction académique

### Candidatures

- Du 12 février au 12 mars 2024\* pour la rentrée 2024/2025
- Pour les candidats internes à l'école : Les fiches de candidatures sont à retirer à l'école en version papier, ou sur le site internet du conservatoire en version numérique.
- Pour les candidates venant d'autres écoles : Une demande de dérogation ainsi qu'une candidature est à effectuer sur <https://e-services.mulhouse-alsace.fr>, rubrique « Inscriptions scolaires à Mulhouse ».

### Conditions d'admission

Les élèves candidats seront soumis à une petite audition.

Pour les candidats extérieurs à l'école, l'admission en CHAM est soumise à une commission de validation (Education nationale, Ville de Mulhouse) et ne sera effective que lorsque vous aurez reçu l'avis d'affectation de la Ville de Mulhouse.

#### Etablissement partenaire :

**Ecole Cour de Lorraine – quartier Centre**  
21 rue des Franciscains 68100 Mulhouse  
03.89.45.25.68 – ce.0681002V@ac-strasbourg.fr

#### Contact :

**Conservatoire de Mulhouse**  
Quentin BUSSMANN, coordinateur de l'EAC  
03.69.77.65.00 – quentin.bussmann@mulhouse.fr

\* en fonction des places disponibles, les candidatures en interne à l'école resteront possibles après cette date.